

L'Association internationale du Clocher de Collioure

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant pour objet :

- La promotion et la restauration du patrimoine dans ses aspects historiques, immatériels, culturels et naturels,
- La transmission des savoirs et de la connaissance, l'acquisition de biens culturels en vue de favoriser le partage des cultures pour la restauration du clocher de Collioure et de l'église Notre Dame des Anges,
- La mise en œuvre des moyens nécessaires à la notoriété et à la visibilité des actions menées et l'information des différents publics sur la recherche et l'utilisation des fonds issus du mécénat.

Dans le cadre de la restauration de l'Eglise Notre Dame des Anges et de son clocher, avec l'aide du mécénat, l'Association :

- Informe les différents publics sur la recherche et l'utilisation des fonds nécessaires aux travaux de rénovation.
- Rend attractives et accessibles les actions de restaurations et d'animations du chantier et encourage l'accompagnement de projets qui renforcent la visibilité et la notoriété de l'image de Collioure à l'international, sur le territoire français et en Espagne.

L'article 9 des statuts prévoit la possibilité pour l'association de recevoir des subventions de l'Etat, de la Région, des départements et des communes, des donations et toutes ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

La gestion de l'Association Internationale du Clocher de Collioure est considérée comme présentant un caractère désintéressé (art.15 des statuts : toutes les fonctions demeurent gratuites et bénévoles, à l'exclusion des frais occasionnés par l'accomplissement du mandat, remboursés sur justificatifs).

L'adhésion à l'association s'élève à la somme de TRENTE EUROS (30)

Il est important de savoir que votre don à l'Association internationale du clocher de Collioure est déductible (un reçu vous sera adressé individuellement) :

- A 75 % de votre ISF, si vous êtes éligibles à cet impôt dans la limite de 50 000 €, correspondant à un don de 66 666 €
- A 66 % de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Nom et prénom du donateur :

Adresse :

Courriel : _____ @ _____

Montant : _____ €

Mode de versement du don : * remise d'espèces * chèque



Association internationale du Clocher de Collioure, 1 avenue Aristide Maillol, 66190, Collioure